OFL-S

Tôles à qualité de surface élevée pour moules à béton apparent

Spécification DH-F34-J, édition avril 2016[1]

Cette spécification décrit les exigences auxquelles répondent les tôles à qualité de surface élevée utilisées comme coffrage de béton apparent. Dillinger propose pour cette application particulière une qualité de surface dénommée OFL-S.

Description du produit

Les tôles de la qualité OFL-S sont livrées à l'état grenaillé afin de répondre aux exigences de qualité de surface les plus sévères. Le degré de décalaminage après grenaillage correspond à SA $2^1/_2$ selon la norme ISO 8501-1, sauf convention contraire. Les tôles grenaillées peuvent aussi être commandées à l'état prépeint. Le processus de grenaillage et de revêtement peinture correspond à la norme EN 10238. Veuillez également respecter le chapitre „Stockage et transport".

Désignation et domaine d'application

La qualité de surface OFL-S n'est garantie que pour la face supérieure (marquée) de la tôle livrée.
Cette spécification est valable pour la qualité d'acier S235JR selon la norme EN 10025-2.
Les tôles OFL-S sont disponibles dans les dimensions suivantes :

Epaisseur t [mm]	Largeur [mm]	Longueur [mm]
$8 \leq t < 10$	≤ 4 200	≤ 16 000
$10 \leq t \leq 12$	≤ 4 500	≤ 16 000

Pour d´autres qualités d´acier et dimensions, veuillez nous consulter.

Exemple de commande

Acier EN 10025 – S235JR + DH-F34-J, OFL-S

L'obtention d'une qualité de surface élevée nécessitant la mise en oeuvre de mesures particulières, nous vous prions de prendre contact avec Dillinger afin de définir les quantités désirées.

[1] La version actuelle est disponible sur : http://www.dillinger.de.

Conditions générales techniques de livraison

Sauf convention particulière, les conditions générales techniques de livraison en vigueur sont celles énoncées dans la norme EN 10021.

Tolérances

Sauf convention particulière, les tolérances en vigueur sont celles énoncées dans la norme EN 10029 - avec la classe B pour l'épaisseur et avec la restriction de tolérance de planéité suivante : 1,5 mm / 1 m et/ou 3 mm / 2 m.

Qualité de surface

Imperfections de surface acceptables (seulement face supérieure)	
Empreintes ou incrustations de calamine isolées	Sont acceptables : Les imperfections avec une profondeur ≤ 0,2 mm. Les imperfections avec une profondeur ≤ 2 mm si leur nombre par tôle < 5 et leur diamètre ≤ 5 mm. Nota : Si le nombre d'imperfections par tôle est > 5 ou si les imperfections sont de taille plus importante, une demande d'acceptation est adressée au client. Les imperfections sont alors repérées sur la tôle avec de la peinture. Le marquage des tôles de Dillinger est effectué après le grenaillage ou la mise en peinture (si commandée).
Rayures, griffes et stries	Acceptables si profondeur ≤ 0,2 mm et absence d'arêtes vives.
Criques, pailles et repliures	Inacceptables.
Autres caractéristiques de surface exigées	Aucune réparation des tôles par meulage ou soudage sur la face supérieure n'est opérée par le fournisseur (sauf éventuellement quelques légères réparations, effectuées exclusivement avec une meuleuse à bande, aux extrémités des tôles). Absence de marquage standard (estampage, marquage peinture). Le marquage est effectué, sauf accord contraire, à l'aide d'étiquettes placées sur la face supérieure des tôles. La surface est exempte de taches d'huile et de graisse.

Stockage et transport

Etant donné que la surface des tôles OFL-S est particulièrement sensible (en particulier à l'état grenaillé), il est nécessaire de prendre des précautions particulières lors du stockage et du transport des tôles.
Pour le stockage, les précautions suivantes sont recommandées par le fournisseur :

- Protection contre l'humidité du sol au moyen de solives en bois,
- Recouvrement des tôles (si possible stockage dans un hall),
- Stockage légèrement incliné, afin d'empêcher la stagnation de flaques d'eau (dans le cas de stockage à l'extérieur),
- Stockage des tôles OFL-S séparé de celui des autres tôles.

Il est recommandé de transporter les tôles par chemin de fer ou par camion et il est préférable de commander ou de procéder à une couverture ou un bâchage des tôles. Nous signalons cependant que les tôles d'une largeur > 3 000 mm pour le transport ferroviaire et > 2 500 mm pour le transport routier ne peuvent être bâchées et que les tôles grenaillées (décalaminées) qui n'ont pas subi de traitement de peinture présentent un risque de corrosion élevé, que même le bâchage des tôles ne peut pas éliminer entièrement (condensation d'eau). Compte tenu de la sensibilité des tôles, il est recommandé de faire effectuer leur transport par Dillinger, qui est en mesure de choisir les meilleures conditions de stockage, de chargement et de transport. La couverture des tôles est effectuée d'un seul côté.

Si un client préfère organiser lui-même le transport, celui-ci doit avoir lieu dans un délai maximum de 3 jours à compter de la date à laquelle le client est informé, ceci afin de préserver la qualité de surface.

Remarques générales

Si l'utilisation de cet acier ou son mode de transformation requièrent des propriétés particulières qui ne sont pas mentionnées dans cette spécification, celles-ci doivent être convenues et spécifiées avant la commande.
Les informations contenues dans cette spécification ont un caractère descriptif. Cette spécification est mise à jour selon les besoins. La version actuelle vous sera envoyée sur demande et est également disponible sur internet à l'adresse www.dillinger.de.

Contact

Vos contacts vous seront transmis directement de notre bureau de coordination à Dilling :

Téléphone : +49 6831 47 2223
Téléfax : +49 6831 47 3350

A ce titre, veuillez consulter notre site internet :

http://www.dillinger.de/dh/kontakt/weltweit/index.shtml.fr

AG der Dillinger Hüttenwerke
B.P. 1580
66748 Dillingen/Saar, Allemagne

e-mail : info@dillinger.biz
http://www.dillinger.de

Téléphone : +49 6831 47 3461
Téléfax : +49 6831 47 3089